



DÉROULEMENT DE L'AUDIT

Les audits sont réalisés directement avec les commerces sur site ou à distance, selon la taille du point de vente (PDV), et sur présentation des éléments de preuve. La gestion des rendez-vous se fait via l'Espace Personnel d'Évaluation de la Plateforme Commerçant Responsable.

Les rendez-vous peuvent être annulés ou modifiés jusqu'à un mois avant la date prévue, et ce report ne peut être effectué qu'une seule fois.

La durée des évaluations varie selon la taille du PDV :

- **Petite taille (1 à 4 collaborateurs)** : audit téléphonique à distance et élaboration du rapport.
- **Taille intermédiaire (5 à 10 collaborateurs)** : audit sur site de 0,5 jour ou en visio-assistance et élaboration du rapport.
- **Grande taille (plus de 10 collaborateurs)** : audit sur site d'une journée et élaboration du rapport.

Les critères et la méthode d'évaluation reposent sur une grille détaillée de 38 engagements, répartis en trois piliers :

1. **Dimension humaine** : Relations responsables (collaborateurs, clients, fournisseurs), accompagnement continu, communication engagée.
2. **Bâtiment responsable** : Point de vente éco-responsable, haute qualité d'usage, confort et bien-être des collaborateurs et des clients.
3. **Intégration au territoire** : Participation à la dynamique et au développement économique local.

À l'issue des audits, le rapport d'évaluation est disponible sur l'Espace d'Évaluation Personnel de la Plateforme Commerçant Responsable. Un suivi à 18 mois est basé sur un audit à distance et un audit documentaire pour vérifier les informations dans le cadre de l'amélioration continue.

Le Référentiel Commerçant Responsable, la grille d'évaluation, le rapprochement avec les ODD, ainsi que les mises à jour, sont disponibles sur la Plateforme Commerçant Responsable. Chaque modification est validée par le Comité Éthique d'Agrément, qui se réunit chaque année pour émettre des conseils et recommandations.